

## **SIGNEQ FONCTIONNEMENT INTERNE**

### **OBJECTIFS ET DOMAINE DE TRAVAIL**

1. SIGNEQ est une association de fait indépendante qui s'occupe spécifiquement de services aux entreprises actives dans la signalisation verticale et horizontale et les équipements routiers<sup>1</sup>.
2. SIGNEQ a comme objectifs d'organiser, favoriser, soutenir et défendre les agissements en faveur des professions dans les activités mentionnées.
3. Dans le cadre de ces objectifs SIGNEQ entreprend :
  - la défense des intérêts communs portant sur ces activités auprès des instances régionales et fédérales ;
  - l'échange d'informations sur tous les domaines relatifs aux objectifs cités ;
  - la participation, c.q. l'organisation d'études, colloques, congrès et groupes de travail ;
  - l'organisation ou l'encouragement de chaque autre activité bénéfique aux objectifs cités.
4. L'adresse de l'association SIGNEQ est celle de WILLOW VOF, J. Anthierenslaan 16 te 9840 Nazareth-De Pinte.

### **ENTREPRISES**

5. SIGNEQ est constitué d'entreprises effectives. Une limite au nombre d'entreprises n'est pas fixée.  
Chaque personne physique et/ou personne morale et/ou organisation peut participer dans SIGNEQ à condition qu'elle agit dans le secteur des activités susmentionnées

### **CONTRIBUTIONS**

6. Les entreprises adhérentes à SIGNEQ apportent une contribution annuelle aux frais de fonctionnement de SIGNEQ.  
La contribution pour les frais de fonctionnement de SIGNEQ est facturée annuellement à chacune des entreprises SIGNEQ.  
La participation à SIGNEQ s'achève automatiquement par le non-paiement de la contribution.

### **COMPTES**

7. La perception de la contribution SIGNEQ se fait sur un compte géré par la VOF WILLOW, sous mention « Contribution aux frais de fonctionnement de SIGNEQ ». De ce compte sont payés les frais de fonctionnement de SIGNEQ ou d'autres actions spécifiques.

### **COMMUNICATION**

8. Réunions:  
Les réunions se tiennent en moyenne une fois par mois. Les dates sont fixées à l'avance dans un calendrier annuel.

---

<sup>1</sup> Appartiennent aux équipements routiers entre autres les équipements de sécurité, signalisation mobile, dispositifs antibruit, mobilier urbain, aménagement de voies et espaces publics.

De chaque réunion, un agenda portant le lieu, la date, l'heure et les sujets à traiter est rédigé et transmis par le secrétariat au moins une semaine à l'avance.  
Le compte rendu est transmis aux entreprises SIGNEQ.

9. Site web:

SIGNEQ entretient un [site web](#) où les sujets pertinents sont traités.

-o-